

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 16 mai 2022

Délibération n° CP-2022-1359

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Irigny - Saint-Genis-Laval

Objet : Requalification de la route d'Irigny et de Saint-Genis-Laval - Approbation du projet d'aménagement et du bilan de la concertation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 avril 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet.

Absents excusés : M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Picard (pouvoir à M. Debû), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Benzeghiba).

Commission permanente du 16 mai 2022**Délibération n° CP-2022-1359**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Irigny - Saint-Genis-Laval

Objet : Requalification de la route d'Irigny et de Saint-Genis-Laval - Approbation du projet d'aménagement et du bilan de la concertation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 avril 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

L'opération de requalification de la route d'Irigny et de Saint-Genis-Laval à Saint-Genis-Laval et Irigny fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

La route d'Irigny et de Saint-Genis-Laval, dans sa portion située entre le pont de franchissement de l'A450 au nord et le rond-point sud d'entrée de bourg d'Irigny, forme un espace public représentant un linéaire d'environ 1,2 km dont environ 870 m à Irigny et 330 m à Saint-Genis-Laval.

La voie s'insère dans un environnement péri-urbain, naturel et agricole, bordé de peu de constructions. Elle a une fonction de liaison inter-quartier et d'entre-bourg, permettant de franchir l'A450 et de relier Saint-Genis-Laval à Irigny. Son rôle de liaison sera renforcé avec le prolongement de la ligne B du métro jusqu'à Saint-Genis-Laval - Hôpitaux sud, et la création d'un pôle d'échange multimodal.

La voie présente un profil existant qui n'est pas large, laissant peu d'espace dédié aux piétons et aux cycles hormis un trottoir sur un côté en extrémité sud. Des acquisitions foncières seront nécessaires pour la réalisation du projet.

II - Objectifs

L'orientation générale est de proposer une nouvelle répartition des usages, en favorisant les déplacements des modes actifs, en redimensionnant la voie pour rendre possible une desserte par les transports en commun et en intégrant une composante végétale.

Les objectifs poursuivis par le projet de requalification sont les suivants :

- créer des aménagements confortables et sécurisés pour les piétons et cycles,
- assurer une continuité piétonne et cyclable avec les itinéraires existants ou programmés au nord de l'A450 à Saint-Genis-Laval,
- favoriser l'usage des transports en commun en définissant un aménagement adapté au gabarit des bus et à l'insertion d'arrêts de bus,
- intégrer un traitement paysager de qualité en valorisant le patrimoine et préservant les arbres existants,
- désimperméabiliser l'emprise publique en favorisant l'infiltration des eaux pluviales.

Dans le cadre du dispositif de concertation mis en place entre le 15 novembre et le 15 décembre 2021, il a été proposé un programme d'aménagements à travers les actions suivantes :

- création d'une voie verte sur l'ensemble de l'itinéraire, côté est,
- proposition d'une variante d'aménagement sur la partie sud de l'itinéraire, à l'entrée d'Irigny, avec la mise en œuvre d'une voie verte à l'ouest et d'un trottoir complémentaire à l'est le long des habitations,
- séparation de la voie modes actifs et de la chaussée par une bande plantée avec des essences locales, confortant la biodiversité et la trame verte,
- réalisation d'un plateau traversant à l'intersection avec la rue de Montcorin, avec un revêtement différencié permettant une identification visuelle, participant à la valorisation du portail du domaine de Montcorin,
- recalibrage de la voirie pour la circulation des bus, en 2 voies de 3,25 m de large en section courante,
- élargissement de l'emprise publique totale qui serait portée à 13,50 m ou à 15 m avec la variante.

La direction de l'eau et des déchets de la Métropole de Lyon conduira des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau potable, en opportunité du projet de requalification de la voie.

III - La concertation

1° - L'organisation

La Métropole a lancé une procédure de concertation préalable obligatoire conformément aux articles L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics des routes d'Irigny et de Saint-Genis-Laval à Saint-Genis-Laval et Irigny,
- permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue,
- optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

Par arrêté du Président de la Métropole n° 2021-11-03-R-0797 du 3 novembre 2021, les objectifs poursuivis par le projet et les modalités d'ouverture à la concertation préalable ont été approuvés.

Conformément à cet arrêté, la concertation s'est déroulée du 15 novembre au 15 décembre 2021, selon les modalités suivantes :

- le dossier de concertation, accompagné d'un cahier destiné à recevoir les observations des personnes intéressées, a été mis à disposition du public à l'hôtel de la Métropole, à la Mairie de Saint-Genis-Laval et à la Mairie d'Irigny durant toute la période de concertation. Le dossier a également été mis en ligne sur le site officiel grandlyon.com et une adresse électronique spécifique a été créée pour recevoir les observations,
- un avis a été publié dans un journal d'annonces légales (Le Progrès dans son édition du 8 novembre 2021),
- un avis administratif annonçant le début de la concertation a été affiché aux emplacements réservés aux publications officielles à la Métropole, à la Mairie de Saint-Genis-Laval et à la Mairie d'Irigny durant la période de concertation.

Deux réunions publiques se sont tenues au centre culturel de Champvillard à Irigny :

- le jeudi 21 octobre 2021 : cette réunion d'information, préalable à la concertation, était destinée aux riverains potentiellement concernés par l'élargissement de la voie et les acquisitions foncières,
- le mercredi 24 novembre 2021 : la réunion publique a permis de présenter aux habitants et usagers le diagnostic de l'état actuel de la voie, les objectifs et enjeux de l'opération de requalification et les différents scénarii et principes d'aménagements du projet, de recueillir leurs avis et de répondre aux interrogations des habitants. Elle a mobilisé environ 80 personnes.

2° - Les observations du public et les réponses

Au terme de cette concertation, aucun avis n'a été porté dans les registres déposés à l'hôtel de la Métropole et à la Mairie de Saint-Genis-Laval. Cinq avis ont été exprimés dans le registre déposé à la Mairie d'Irigny. Onze observations ont été envoyées sur la boîte électronique créée à cet effet.

Sur le site internet de la Métropole, le dossier de concertation a été vu 111 fois.

Les principaux thèmes et questionnements abordés lors de la concertation ont portés sur :

- les variantes d'aménagement et le projet en général : l'élargissement de la voie et son impact sur le foncier, le manque de précisions sur le tracé futur, une forte attente d'informations sur l'avancement du projet et des travaux,
- la circulation automobile, les vitesses excessives des véhicules et la dangerosité de la voie, les conséquences de l'aménagement en termes d'accroissement du trafic sur la route d'Irigny et de Saint-Genis-Laval mais également au-delà du périmètre du projet,
- la dangerosité du mur d'enceinte du domaine de Montcorin, en mauvais état, avec des risques d'effondrement mais aussi un manque de visibilité,
- la desserte future des transports en commun et les problèmes de nuisances sonores et de la pollution générée par les futurs bus,
- les modes actifs et l'inquiétude sur la mixité des piétons et des cyclistes avec des risques de conflit, le besoin d'éclairage pour les piétons et d'un revêtement durable dans le temps et confortable pour les vélos,
- la préservation du patrimoine au regard de l'importance patrimoniale et historique du site du domaine de Montcorin,
- les plantations existantes et futures : l'intérêt de la bande plantée prévue dans les scénarii, la pertinence du maintien des platanes existants et leur état phytosanitaire,
- les acquisitions foncières nécessaires pour la réalisation du projet, la prise en compte de la valeur du bien et des travaux connexes par la Métropole, les emplacements réservés inscrits au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) à Irigny mais non prévus à Saint-Genis-Laval,
- l'enfouissement des réseaux et la problématique de gestion des eaux pluviales.

3° - Le bilan de la concertation

La Métropole a apporté des réponses détaillées aux questionnements et observations exprimés dans le bilan de la concertation joint au dossier.

Le bilan de la concertation ne fait ressortir aucun élément de nature à entraîner une modification des objectifs poursuivis par le projet.

Toutefois, l'attention des maîtres d'ouvrage est attirée sur la nécessité :

- de veiller à la mise en sécurité de tous les usagers de l'axe, et de mettre en place les aménagements permettant de maîtriser les vitesses de circulation,
- de prendre en compte les atouts patrimoniaux mais aussi la contrainte formée par le mur d'enceinte du domaine de Montcorin.

Ces principaux thèmes ont été pris en compte et seront précisés lors de la rédaction du programme pour la requalification de la route d'Irigny et de Saint-Genis-Laval.

La Métropole s'engage à apporter la plus grande vigilance aux remarques relevées par la concertation.

Il est donc proposé à la Commission permanente de prendre acte du bilan de la concertation.

IV - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Afin de poursuivre les études et d'engager les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet, il est demandé une individualisation d'autorisation de programme complémentaire à hauteur de 650 000 € TTC sur le budget principal. Des dépenses d'études ont déjà été financées à hauteur de 150 000 € TTC sur l'autorisation de programme d'études.

Il est également demandé une individualisation d'autorisation de programme à hauteur de 653 000 € HT sur le budget annexe des eaux et de 252 000 € TTC sur le budget annexe de l'assainissement pour le renouvellement de canalisations d'eau potable et pour la réhabilitation du réseau d'assainissement de la zone sud avant les travaux d'aménagement du projet ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme d'aménagement de la requalification des routes d'Irigny et de Saint-Genis-Laval.

2° - Arrête le bilan de la concertation préalable.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie :

a) - pour un montant de 650 000 € TTC en dépenses, à la charge budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 143 000 € TTC en dépenses en 2022,
- 180 000 € TTC en dépenses en 2023,
- 170 000 € TTC en dépenses en 2024,
- 90 000 € TTC en dépenses en 2025,
- 67 000 € TTC en dépenses en 2026,

sur l'opération n° 0P09O8265 ;

b) - pour un montant de 653 000 € HT en dépenses, à la charge du budget annexe des eaux répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 653 000 € HT en 2023,

sur l'opération n° 1P09O8265 ;

c) - pour un montant de 210 000 € HT en dépenses, à la charge du budget annexe de l'assainissement répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 210 000 € HT en dépenses en 2023,

sur l'opération n° 2P09O8265.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 663 000 € en dépenses en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 150 000 € à partir de l'autorisation de programme études.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire :

- au budget principal - exercices 2022 et suivants - chapitres 20 et 23 pour un montant de 650 000 € TTC,
- au budget annexe des eaux - exercice 2023 - chapitre 23 pour un montant de 653 000 € HT,
- au budget annexe de l'assainissement - exercice 2023 - chapitre 23 pour un montant de 210 000 € HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220516-279360-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 mai 2022 Date de réception préfecture : 17 mai 2022
